Cinquante deuxième année. - N ° 222 A Mercredi 21 novembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1710

87 – HAUTE-VIENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES

Ventes et cessions

818 440 042 RCS Limoges.
IRISBATI.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 1000 EUR.
Adresse : 36, avenue Maryse Bastie, 87270 Couzeix.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion IRISGRAPHIC SAS au capital de 60.000 € Siège social : 36 avenue Maryse Bastié - 87270 COUZEIX 521.627.554 RCS LIMOGES IRISBATI SCI au capital de 1.000€ siège social : 36 avenue Maryse Bastié - 87270 COUZEIX 818.440.042 RCS LIMOGES AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE IRISBATI PAR LA SOCIETE IRISGRAPHIC 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société IRISBATI dont la transmission à la société IRISGRAPHIC est prévue : Montant de l'actif : 588.904 euros Montant du passif : 581.470 euros Soit un actif net de 7.434 euros 2. Augmentation du capital de la société IRISGRAPHIC au titre l'absorption de la société IRISBATI : la société IRISGRAPHIC, absorbante détenant la totalité des parts sociales de la société IRISBATI absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. 3. Rapport d'échange des droits sociaux : de même, les apports effectués par la société absorbée, la société IRISBATI, n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, la société IRISGRAPHIC, il n'a pas été établi de rapport d'échange 4. Montant prévu du mali de fusion : 8.756 € 5.Effets : Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2018 jusqu'à la date de réalisation de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société IRISBATI sera dissoute de plein droit au jour de la réalisation de la fusion. 6. Dépôt du projet de fusion: Le projet de fusion établi le 12 novembre 2018 a été déposé, au nom des deux sociétés, au Greffe du Tribunal de Commerce de Limoges le 16 novembre 2018..